

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 7 juillet 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 332-4693 à 332-4695 inclusivement, 332-4702, 332-4704, 332-4709, 332-4717, 332-4721 et 332-4724 à 332-4745 inclusivement. Je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée).

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-72, concernant le statut et l'usage des langues officielles du Canada, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

—Monsieur le Président, avant de faire part de mes commentaires en cette occasion mémorable, j'aimerais rappeler à la Chambre des paroles qui y ont déjà été prononcées:

Le bill a pour but de renforcer plutôt que d'affaiblir l'unité canadienne. Il est destiné à permettre aux Canadiens, qu'ils soient d'expression anglaise ou française, de se sentir chez eux au Canada, dans la mesure où la chose est réalisable, et, à mettre les services de l'État à la portée de chacun dans les deux langues.

Ces paroles ont été prononcées par l'honorable Robert Stanfield lors des débats sur le premier projet de loi sur les langues officielles à être étudié par la Chambre. Il y a exactement 19 ans, soit le 7 juillet 1969, la Loi sur les langues officielles était

lue pour la troisième fois et adoptée par tous les partis de cette Chambre. L'honorable chef de l'opposition de l'époque avait souligné les points suivants:

Le but de ce bill n'est pas de forcer les Canadiens anglophones à apprendre le français, ou ceux qui parlent le français à apprendre l'anglais. La raison d'être de ce bill est de fournir, dans la langue de leur choix, aux minorités parlant ou le français ou l'anglais, tous les services du gouvernement fédéral, pour autant que cela est pratique. Si le but en était d'imposer le bilinguisme, je m'y opposerais, et je suis sûr que presque tous les députés feraient de même.

M. Stanfield avait également ajouté:

... si cette loi n'est pas appliquée de façon équitable et sensée, elle pourra facilement entraîner beaucoup plus de désunion que d'unité... Il faut insister davantage, dans toute la mesure du possible, sur l'aspect bilingue du service que sur le bilinguisme du fonctionnaire pour permettre aux Canadiens anglophones et francophones de faire carrière dans la fonction publique... Si nous voulons renforcer le sentiment de l'unité, nous devons songer à élargir les droits, à augmenter les possibilités et non pas à les restreindre.

Monsieur le Président, cette attitude est la pierre angulaire du projet de loi. Celui-ci repose en effet essentiellement sur ce concept. Notre parti fait la même déclaration depuis des années et le gouvernement, sous la direction du premier ministre (M. Mulroney), l'a élaborée et améliorée pour arriver à la mesure législative qui en est maintenant à l'étape de la troisième lecture.

● (1110)

Je tiens à citer des extraits de la déclaration que le très honorable premier ministre a prononcée quand il était chef de l'opposition, durant le débat portant sur la résolution de la Chambre des communes concernant les droits linguistiques des francophones au Manitoba, le 6 octobre 1983. Il a déclaré et je cite:

Il y a des années, la Chambre a approuvé le principe du bilinguisme officiel au Canada... C'est un principe noble, susceptible d'enrichir notre nation. Par la position que nous adoptons aujourd'hui, nous réaffirmons notre engagement et celui de notre parti, engagement qui a été pris ici même à la Chambre des communes par des Canadiens distingués et éminents comme l'honorable Robert Stanfield et le très honorable député de Yellowhead (M. Clark).

Le bilinguisme constitue un apport précieux pour le Canada, une dimension indispensable de la vie de notre nation. Toutefois, ce programme doit être appliqué avec justice et équité. Sa valeur sera amoindrie si un grand nombre de Canadiens en viennent à le percevoir comme un instrument de division ou d'injustice... Nous devons chercher à comprendre ces différences et à les envisager non pas comme des obstacles, mais comme des éléments susceptibles de nous guider dans l'élaboration de politiques raisonnables et réalistes contribuant à rendre les programmes de ce genre plus attrayants aux yeux de tous les Canadiens. Dans l'application de ce programme, il faudra faire preuve de sensibilité à l'égard des gens et supposer qu'ils sont de bonne foi. Ainsi pourra-t-on assurer au bilinguisme une assise plus durable, un accueil plus large...

La cohérence de la position de notre parti, de notre gouvernement, ne fait aucun doute d'après ce que je viens de lire.